



# la lettre



Police Municipale - Garde Champêtre - ASVP

INFO 234



## Christophe Castaner : “Je ne suis pas favorable à un armement systématique des policiers municipaux”



Dans un entretien accordé à la Gazette, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, appelle les élus locaux et les habitants à participer à la concertation qu'il lancera en septembre dans chaque commissariat, dans chaque brigade de gendarmerie, sur la sécurité. Soucieux de promouvoir le partenariat avec les maires, il prend position sur le continuum de sécurité, notamment sur l'armement des policiers municipaux, et annonce le lancement imminent d'un plan de lutte contre les stupéfiants.

Alors que l'actualité policière est dominée par les violences en marge des manifestations de gilets jaunes et la réforme attendue du maintien de l'ordre, la Gazette a rencontré le patron de la place Beauvau, Christophe Castaner, pour l'interroger sur les grands chantiers engagés par son ministère, à commencer par la police de sécurité du quotidien, le continuum de sécurité ou encore le sort des policiers municipaux. Dans cet entretien, le ministre évoque également le plan annoncé de lutte contre les stupéfiants, défend bec et ongles la limitation de vitesse à 80km/h sur les routes secondaires et s'emploie à rassurer les Français face à la grève des sapeurs-pompiers cet été.

**Police municipale, vidéosurveillance, sécurisation de l'espace public... Avec la menace terroriste, les collectivités territoriales, et tout particulièrement les villes, se sont massivement investies dans le champ de la sécurité. Cette montée en puissance a-t-elle un impact sur votre politique de sécurité ?**

J'ai été maire pendant 17 ans, à la tête d'un service de police municipale, et vice-président d'une région avec des enjeux de sécurité publique et civile. Je sais par mon expérience de terrain que les questions de sécurité se traitent à plusieurs niveaux. Prenons le risque terroriste, que vous évoquez. Il est toujours présent à un haut niveau en France. Mais ce risque a évolué au fil du temps et est devenu endogène, avec des personnes que l'on a vu grandir dans notre pays et qui se sont radicalisées. L'évolution est

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

également territoriale car tout le territoire est concerné, pas seulement les grandes villes. Dans ce contexte, les maires sont, par la proximité qu'ils ont avec leurs habitants, les plus compétents pour détecter et observer le phénomène.

Plus que jamais, nous avons besoin aujourd'hui d'une vision à 360 degrés de la sécurité de notre pays. C'est la raison d'être du continuum de sécurité que je veux créer entre les forces de sécurité de l'Etat, les polices municipales et les sociétés de sécurité privée. Mais pour mener à bien ce continuum, nous avons besoin des maires.

---

### **Ce chantier du continuum de sécurité est annoncé depuis 2018. Quelles sont vos intentions ?**

---

Notre calendrier a évolué. Lors de son discours de politique générale prononcé au mois de mai dernier, le Premier ministre m'a demandé d'élaborer un livre blanc sur la sécurité en vue d'une loi d'orientation et de programmation. Dans cette perspective, j'ai décidé d'ouvrir en septembre une grande consultation sur la sécurité. Nous sommes en train d'en finaliser la méthode. Elle sera dématérialisée pour toucher le plus grand nombre et physique pour n'exclure personne. Elle s'adressera aux 250 000 policiers et gendarmes, aux 22000 policiers municipaux, à l'ensemble des sapeurs-pompiers et tous les acteurs impliqués dans ce champ de la sécurité, y compris les maires. Je veux également que les citoyens puissent s'exprimer et donner leurs attentes sur leur propre sécurité. Nous avons besoin de les entendre. Les préfets prendront des initiatives en ce sens et des débats seront organisés dans chaque brigade de gendarmerie ou commissariat de police et dans chaque sous-préfecture.

---

### **Les députés Jean-Michel Fauvergue et Alice Thourot ont formulé à l'automne dernier une série de propositions en faveur de ce continuum de sécurité. Qu'en retenir-vous ?**

---

Le rapport qu'ils ont rendu est une pierre à l'édifice, dont je veux me servir. Leurs propositions vont nourrir le débat. J'ai d'ailleurs profité de la commission consultative des polices municipales du 9 juillet dernier pour demander aux maires et aux organisations syndicales de s'exprimer à ce sujet.

Les auteurs du rapport posent des sujets majeurs de formation avec la proposition de créer une école nationale de la police municipale. De la même manière que les policiers et les gendarmes disposent de leurs propres écoles de formations, nous sommes favorables à l'évolution de la formation pour les policiers municipaux. Ce projet doit se construire avec le CNFPT, qui est le meilleur acteur de la formation pour les agents territoriaux.

Je suis également pour l'élargissement des conditions d'accès à la police municipale. Les besoins de recrutement sont importants et beaucoup de gendarmes s'y retrouvent, les policiers nationaux pourraient s'y retrouver davantage. Et d'autres métiers aussi.

---

### **Une autre mesure qui fait débat dans le rapport parlementaire concerne l'armement des polices municipales. Les députés inversent les règles existantes et proposent un armement systématique sauf avis contraire du maire. Quelle est votre position ?**

---

Je n'y suis pas favorable. Aujourd'hui, le maire peut choisir librement l'équipement de ses agents. Mon avis est qu'il doit pouvoir garder cette capacité de choisir. En somme, nous sommes favorables à l'armement des polices municipales là où le maire considère que c'est utile. Néanmoins, cette question sera soumise au débat.

**Les policiers municipaux sont en plein essor. Les effectifs augmentent et leurs prérogatives ne cessent de s'étendre. Depuis plusieurs années, ils demandent une plus grande reconnaissance. Entendez-vous leurs demandes ?**

---

A l'occasion de la réunion de la commission consultative des polices municipales, le 9 juillet dernier, j'ai pu échanger avec les maires employeurs et les syndicats sur les grands enjeux du métier. C'était un rendez-vous important. Les partenaires sociaux ont en effet revendiqué une plus grande reconnaissance sociale. S'agissant des indemnités, la balle est dans le camp des employeurs. Qui paie, décide. Et s'il y a des décisions qui nécessitent des aménagements réglementaires, nous y procéderons.

Nous avons également abordé la question de la retraite. Je sais les risques auxquels les policiers municipaux sont exposés et qui rendent difficile un départ en retraite à 62, 63 ou 64 ans. J'ai défendu auprès du Haut commissaire en charge du dossier des retraites la nécessité de maintenir un système qui permette de partir plus tôt à la retraite dans la mesure où les conditions de travail le justifient.

**Les syndicats ont une revendication très précise : l'intégration de certaines indemnités dans le calcul de leur retraite. Quelle réponse apporter ?**

---

C'est exactement le sens du travail du Haut-Commissaire : prendre en compte la totalité des revenus pour générer des droits à la retraite supplémentaire.

**La « police de sécurité du quotidien », l'un des grands chantiers du quinquennat, laisse parfois les élus sur leur faim. L'association France urbaine, par exemple, juge que les maires ne sont pas suffisamment associés à cette réforme. Que leur dites-vous ?**

---

Si les maires disent rencontrer des dysfonctionnements, il faut y remédier. J'ai refait une circulaire aux préfets récemment et je leur répète régulièrement la priorité que représente à mes yeux le partenariat avec les élus. Nous disposons d'outils déjà en place comme les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui sont des outils stratégiques, présidés par les maires, où les partenaires locaux se rencontrent et définissent des orientations. Il y a aussi des outils très pratiques comme les nouveaux groupements de partenariats opérationnels (GPO) qui permettent de réunir les acteurs concernés autour d'un besoin défini avec une stratégie d'intervention et une évaluation. En matière de sécurité, je veux une culture du service rendu : ce qui compte, ce sont moins les moyens que les résultats que nous sommes capables d'apporter aux habitants.

**Les renforts policiers annoncés dans les quartiers de reconquête républicaine (QRR) se déploient progressivement. Quel premier bilan en faites-vous ?**

---

Tout d'abord, j'ai changé avec le secrétaire d'Etat, Laurent Nunez, la façon dont on choisit ces QRR. Les 15 premiers annoncés en 2018 avaient été sélectionnés sur la base des difficultés qu'ils pouvaient rencontrer. Or, il m'est apparu, lors de mes déplacements, que le premier critère à retenir était la mobilisation partenariale. Une autre décision a été d'accélérer le calendrier. Nous devons en lancer 15 nouveaux, ils seront en fait 32. Au total, nous prévoyons de faire 60 QRR pendant la mandature.

Sur le terrain, les effectifs sont composés de jeunes policiers et de plus expérimentés. Les arrivées des nouvelles recrues se font en ce moment, entre juin et octobre. Le dispositif est en train de monter en puissance et porte ses fruits. Nous disposons d'une évaluation constante avec le Lab' PSQ et des enquêtes auprès des citoyens.

**Tous les élus constatent la corrélation entre la délinquance et le business de la drogue dans leurs villes. Où en est votre plan de lutte contre le trafic de stupéfiants annoncé en avril ?**

---

La lutte contre les stupéfiants est une bataille essentielle car les trafics détruisent l'avenir des familles : celui d'un enfant qui va rapidement décrocher de l'école et se retrouver dans une impasse, celui des parents qui vont perdre leur fils ou leur fille, celui d'un quartier entier avec une économie parallèle qui fait vivre les trafiquants et leurs proches. Les enjeux financiers sont énormes : la drogue représente, je vous le rappelle, 3,9 milliards d'euros. Dans certaines cages d'escaliers, le trafic peut atteindre 50 000 euros par jour. Il faut donc en faire une grande priorité et mener la bataille sur tous les fronts en s'attaquant au démantèlement des réseaux, depuis la cage d'escalier jusqu'aux filières internationales.

J'ai d'ores et déjà décidé de placer la lutte contre les trafics au sein de la PSQ, ça ne figurait pas dans le cahier des charges. Ce sera un des axes majeurs du plan national de lutte contre les stupéfiants que le président et le premier ministre ont validé et que nous présenterons dans les semaines qui viennent.

**Sur la base d'un rapport officiel, d'une tribune de plusieurs élus et de médecins, un débat a ressurgi sur la légalisation du cannabis. Quelle est votre position ?**

---

J'ai pensé comme beaucoup d'autres que la légalisation pouvait supprimer le trafic. Mais ce n'est pas le cas. D'abord parce que le trafic ne se limite pas à la seule vente du cannabis. Aujourd'hui, et c'est assez étonnant, dans certaines cages d'escalier, vous pouvez prendre connaissance des tarifs des différents produits sur un panneau : cannabis, coke, héroïne, substances chimiques... Il ne faut pas croire que la légalisation va régler ce problème-là. Par ailleurs, s'agissant du cannabis, la teneur en THC (tétrahydrocannabinol, NDLR), la molécule responsable de ses principaux effets psychoactifs, a été multipliée par 5 ou 6 depuis vingt ans. La dépénalisation aurait pour effet de réduire le taux de THC et les consommateurs d'aujourd'hui ne s'en contenteraient sans doute pas. Il faut mettre ces questions sur la table. Il faut également regarder ce qui se passe à l'étranger et avoir en tête que dans certains pays, la légalisation s'est accompagnée d'une plus grande consommation de drogue.

D'un autre côté, il faut admettre que notre système, basé sur la répression, ne parvient pas à endiguer le phénomène. On peut en débattre, mais je dois exprimer une réserve de principe : il ne faudrait pas laisser à penser que fumer du cannabis ne comporte aucun risque. Fumer, surtout pour les plus jeunes, c'est grave.

[...]

**Concluons notre entretien avec la sécurité routière et cette réforme de la limitation de vitesse sur les routes secondaires qui a créé beaucoup de crispations parmi les élus. Aujourd'hui encore, de nombreux élus, en écho à leurs administrés, restent farouchement opposés à la limitation à 80 km/h. Que leur répondez-vous ?**

---

Lors du Grand débat, nous avons entendu les élus s'exprimer contre cette mesure : leurs revendications pouvaient être légitimes, car ils nous disaient savoir mieux que nous la dangerosité de leurs routes, mais aussi, quelquefois, populistes quand ils voulaient faire plaisir à des habitants qui râlaient. Mais je l'ai dit et le redis : le bilan de la limitation de la vitesse entre juillet 2018 et juillet 2019 a permis d'épargner au moins 206 vies humaines ! Au moins, car près de 75 % du parc des radars ont été dégradés ces derniers mois et de mauvaises habitudes de conduite sont revenues. Ce bilan de 206 vies sauvées est spectaculaire et je m'en félicite. J'ai été maire et je sais, comme tous les maires, ce que c'est que d'aller annoncer à une famille de sa commune la mort d'un proche ou d'un enfant. Alors, oui, depuis 30 ans, les limitations de vitesse, les radars automatiques, sont impopulaires mais depuis 30 ans, la courbe de la mortalité routière ne cesse de baisser. Sauf ces toutes dernières années. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu réagir.



Aujourd'hui, j'assume l'impopularité de cette mesure qui donne des résultats ! Mais je veux aussi rappeler à certains que réduire la vitesse de 90 à 80 km/h se traduit par la perte d'une seule seconde par kilomètre parcouru. Néanmoins, nous avons entendu les élus et leurs besoins d'avoir plus de latitude sur cette limitation. Ils pourront le faire en toute responsabilité dès lors que la loi LOM sera promulguée.

**Reproduit avec l'aimable autorisation du Club Prévention Sécurité de La Gazette des Communes**

Pour retrouver cet article : <https://www.lagazettedescommunes.com/631241/christophe-castaner-je-ne-suis-pas-favorable-a-un-armement-systematique-des-policiers-municipaux/>

## INFO 235

### Christophe Castaner promet de préserver leurs retraites et de les intégrer au livre blanc

Christophe Castaner annonce devant la commission consultative des polices municipales, mardi 9 juillet 2019, qu'il souhaite que les policiers municipaux aient un âge de départ à la retraite "équivalent à celui des forces de sécurité de l'État", rapportent plusieurs sources syndicales. Le ministre de l'Intérieur ajoute que les polices municipales seront intégrées au livre blanc servant de base à la loi de programmation pour la sécurité intérieure. Certaines propositions issues du rapport sur le "continuum de sécurité" sont étudiées dans le cadre de deux groupes de travail.



**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

"C'est la première fois qu'un ministre de l'Intérieur reconnaît la pénibilité du travail des policiers municipaux", se félicite Serge Haure, représentant de la CFDT à la commission consultative des polices municipales. L'élu syndical s'exprime à l'issue de la première réunion plénière de la CCPM, depuis son renouvellement au mois de mars.

Christophe Castaner s'est exprimé pendant une vingtaine de minutes devant les représentants des policiers municipaux et des collectivités, et en présence de son secrétaire d'État, Laurent Nunez, et des députés LREM Jean-Michel Fauvergue (Seine-et-Marne) et Alice Thourot (Drôme), auteurs du rapport sur le "continuum de sécurité". Cette réunion devait marquer le lancement de la consultation des partenaires sur la base des propositions des deux parlementaires.

### **Une parité avec la police nationale ?**

Lors de la publication de ce rapport et en amont de la réunion de la CCPM, les syndicats représentatifs avaient prévenu qu'ils souhaitaient que le volet social, qu'ils jugeaient peu développé dans le rapport, soit discuté. Le ministre de l'Intérieur a indiqué que "57 ans était un âge raisonnable pour partir en retraite, avec des émoluments en relation avec l'engagement des effectifs", explique Serge Haure. Mais "ce sont des déclarations d'intention", analyse-t-il.

**L'allocution du ministre de l'Intérieur a été "plus franche et claire" que celle de ses prédécesseurs, juge également Fabien Golfier, représentant FA-FPT Police municipale. Christophe Castaner a indiqué que les policiers municipaux devraient, selon lui, bénéficier d'une retraite équivalente à celle des forces de sécurité de l'État", résume le syndicaliste. "Perdre davantage de droits, actuellement c'est difficile", estime le représentant syndical en soulignant la situation de retraités de la police municipale vivant "en dessous du seuil de pauvreté". Pour autant, "c'est la position du ministre de l'Intérieur, pas celle du gouvernement, et elle ne répond pas aux exigences de Bercy".**

### **Vers une intégration des primes dans le calcul des pensions ?**

"Le ministre a reconnu la compétence des policiers municipaux et on espère qu'il va porter notre demande d'intégration de la prime dans les droits à pension devant le haut-commissaire à la réforme des retraites", explique Philippe Di Marco. L'élu FO police municipale confirme que Christophe Castaner a dit "tel quel" qu'il souhaitait "un maintien d'un départ à 57 ans" et évoqué "un parallèle entre les retraites des différentes forces de sécurité".

Pour rappel, Jean-Paul Delevoye devrait présenter aux partenaires sociaux ses recommandations pour la mise en place du système universel de retraites, jeudi 18 juillet 2019. Le Haut-commissaire à la réforme des retraites a déjà rencontré les syndicats de policiers nationaux en présence de Christophe Castaner et de Laurent Nunez, mercredi 3 juillet 2019. Les gendarmes ont de leur côté exprimé à plusieurs reprises leurs inquiétudes quant au maintien de leur régime spécial.

Nathalie Koenders, première adjointe au maire de Dijon (Bourgogne) et représentante de l'Association des maires de France, rapporte que le président de la CCPM et maire de Nice, Christian Estrosi (LR) a souligné le fait que "les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul des retraites des policiers municipaux". "Il y a une ouverture à ce sujet" de la part du ministre de l'Intérieur, assure l'élue locale.

### **Les polices municipales intégrées au livre blanc**

Christophe Castaner a assuré devant la CCPM que les polices municipales constituaient "la troisième force de sécurité intérieure" du pays. Une expression qu'il reprend dans un communiqué publié en soirée, mardi 9 juillet. Actuellement, 22.800 policiers municipaux, 8.000 agents de surveillance de la voie publique et 700 gardes champêtres couvrent près de 4.000 communes, détaille le ministère. En outre, les travaux de la commission consultative "enrichiront l'élaboration du prochain livre blanc sur la sécurité

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)



intérieure où les polices municipales auront toute leur place", confirme le communiqué comme cela a été indiqué aux membres de la CCPM. Pour rappel, ce livre blanc doit servir de base pour préparer la future loi de programmation pour la sécurité intérieure, annoncée en janvier 2019. La loi de programmation pour la sécurité intérieure devrait être examinée au Parlement au début de l'année 2020.

Le ministre de l'Intérieur est resté "très vague" (CFDT) ou "très évasif" (FO) sur les aspects qui seraient mentionnés dans ce projet de loi. **Pour Fabien Golfier (FA-FPT), "il faudra nécessairement une forme d'engagement" alors que les partenariats avec la police et la gendarmerie nationales sont appelés à s'intensifier. La fédération plaide pour obtenir "un socle commun" en matière d'attribution des indemnités qui selon lui varie considérablement dans chaque commune.** Or, selon l'ensemble des participants interrogés, le ministre a rappelé le principe de libre administration des communes.

Un discours qu'a porté l'AMF lors de la réunion plénière, reconnaît Nathalie Koenders, attachée à la liberté des maires de créer ou non une police municipale et de l'armer ou pas. "Il va falloir continuer à travailler", estime la représentante de l'association. Si les polices municipales ont augmenté leurs effectifs au cours des dernières années améliorant ainsi l'offre publique de sécurité, elle estime que la loi pourrait par exemple "exclure les dépenses de fonctionnement liées à la sécurité des contrats qui nous lient avec l'État". Actuellement en cas de non-respect des obligations de limitations des dépenses de fonctionnement, la dotation globale de fonctionnement peut baisser. "On veut bien embaucher mais être exonérés de cette obligation de baisse de dépense de fonctionnement", résume-t-elle.

La CFDT pointe une contradiction alors que le projet de loi "Engagement et proximité", porté par le ministre chargé des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, prévoit de renforcer les pouvoirs de police du maire : "Ce sont les policiers municipaux qui vont devoir les appliquer", souligne Christian Multari, représentant du syndicat à la CCPM. "Pour la reconnaissance sociale, on va encore attendre", regrette-t-il en faisant le lien entre ces différents projets de loi gouvernementaux.

### **Rediscuter des propositions du rapport sur le "continuum de sécurité"**

Le ministre n'a évoqué aucune mesure précise du rapport sur le "continuum de sécurité", laissant le soin aux deux groupes de travail portant sur les questions statutaires et les questions opérationnelles, qui se réunissent mardi 9 et mercredi 10 juillet de se pencher sur plusieurs de ces points. La revalorisation des titres et des grades suggérée par Alice Thourot et Jean-Michel Fauvergue a été soutenue par Christian Estrosi, qui portera le dossier auprès de l'AMF, selon FO-PM. La fusion des cadres d'emplois des policiers municipaux et des gardes champêtres apparaît quant à elle "compliquée" au regard du faible nombre de ces derniers, explique aussi Philippe Di Marco. L'ensemble des syndicats se serait également montré défavorable à la création d'une école nationale des polices municipales, par attachement au CNFPT.

La question des passerelles entre les forces de sécurité de l'État et des polices municipales semble aussi sensible. La suppression de la formation initiale pour les anciens policiers nationaux ou gendarmes souhaitant intégrer une police municipale – proposée par les députés et reprise dans le projet de loi sur la transformation de la fonction publique adopté au Sénat - ne convainc ni la représentante de l'AMF, ni FO et ni la **FA-FPT**. Tous soulignent des difficultés d'emplois de ces anciens agents de l'État, principalement des gendarmes adjoints volontaires, alors que les missions, le cadre d'emploi, l'environnement, l'usage des armes diffèrent en collectivité territoriale. Ils espèrent agir sur les textes d'application.

Plusieurs membres ont appelé à de nouvelles réunions des groupes de travail - traditionnellement associés à la réunion annuelle de la CCPM- conscients qu'un travail approfondi sur chaque proposition du rapport ne pourrait être réalisé en une seule séance.

**Source : Banque des Territoires**

**FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – POLICE MUNICIPALE**

96, rue Blanche - 75009 PARIS - ☎01 42 80 22 22 - Fax 09 83 00 44 12

E-mail : [contact.fafptpm@gmail.com](mailto:contact.fafptpm@gmail.com) - Sites Internet : [www.policemunicipale.org](http://www.policemunicipale.org) et [fafpt.org](http://fafpt.org)

Affiliée à la FÉDÉRATION AUTONOME DE LA FONCTION PUBLIQUE (FA-FP)

## Communiqué de soutien à Calvi (Haute-Corse)

### Calvi on the Rocks : une belle coproduction de sécurité

La 17<sup>ème</sup> édition du festival international de musique Calvi on the Rock a mobilisé les foules du vendredi 5 au mercredi 10 juillet.

Pour l'organisation de cette manifestation importante, les préparations administratives ont mobilisé les services de la Ville.

Durant l'ensemble du festival, la police municipale de Calvi a mobilisé l'ensemble de ses effectifs en coordination avec les gendarmes de la Compagnie de Gendarmerie de Calvi, et les gendarmes mobiles.

**« Cette coproduction de sécurité doit être soulevée et précisée afin de mettre en avant les bonnes relations qui existent entre les différents acteurs de la sécurité publique, »** précise Jean-Michel WEISS, Secrétaire national de la **FA-FPT** en charge de la police municipale. On notera également le travail en coopération avec l'ensemble des services, la société privée de sécurité et les Sapeurs-Pompiers.

Les collègues de la police municipale ont travaillé bien en amont de la manifestation : rédaction des arrêtés municipaux, préparation des interdictions de stationner. Durant le festival, la totalité des effectifs était mobilisée sur une large amplitude horaire (plus de 15 heures par jour), aussi bien pour gérer le stationnement et faciliter l'intervention des secours ...

Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les actions de la Police de Sécurité du Quotidien. L'engagement des personnels de police municipale de Calvi a d'ailleurs été salué par le Commandant de la Compagnie de gendarmerie.